

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient présents : M. GLÉMOT Étienne, M. GUILLEMIN Richard, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M. GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M. GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M. DELOIRE Jérôme, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ;
M. LOREAU Samuel a donné procuration à Mme HUBERT Céline ;
M. ROBERT Bruno a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude.

Secrétaire de séance : M. Estelle PELLETIER

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

2022-12-02 / Lotissement Les Landes 7, validation du cahier des charges et modalités d'attribution des lots

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'avis rendu par la DIE ;

CONSIDERANT que la Commune du Lion d'Angers a choisi de développer l'offre foncière à caractère de logements grâce à une opération de lotissement portant sur la création d'un projet d'aménagement de 4 lots libres de constructeurs dans la continuité du lotissement Les landes ; que la surface du terrain aménagé est de 1907 m² pour une superficie totale de 2920m² ;

CONSIDERANT que les travaux de viabilisation ont débuté semaine 38 ; qu'afin d'encadrer la commercialisation il s'avère nécessaire de fixer le prix de vente ainsi que les conditions d'attribution des lots à construire ;

Ouï le rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE:

- De fixer le Prix de vente comme suit : 180 € TTC le m² pour la zone constructible, 90 € TTC le m² pour la zone non constructible.
- De fixer les modalités d'attribution comme suit : tirage au sort réalisé par un huissier de justice.
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le Lion d'Angers, le 5 Décembre 5 décembre 2022

Le Maire,

Etienne GLEMOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr